



Règlement Intérieur

Location espace de coworking et location de salle

ARTICLE 1- OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement définit les modalités selon lesquelles, l'espace de coworking pour-professionnels de la beauté « ILAE FORMATION » met à disposition de ses clients un espace collaboratif de travail partagé. Les utilisateurs devront, après en avoir pris connaissance, respecter ledit règlement dans le cadre de l'exercice de leurs droits et obligations.

L'acceptation du règlement est matérialisée par la signature de l'usager du contrat de location. Le professionnel qui n'accepte pas d'être lié par le présent règlement ne peut pas utiliser les services. Tous les clients et leur clientèle (les utilisateurs de l'espace) sont tenus de respecter le présent règlement, le client s'engage pour sa clientèle au respect de ce règlement. En cas de non-respect, les responsables de ILAE FORMATION se réservent le droit d'exclure le client de l'espace. Les locaux faisant l'objet du présent règlement intérieur sont installés au sein de ILAE FORMATION, à l'adresse : 4 Rue Louis Lépine ZI Bois Joly Sud 85500 LES HERBIERS

ARTICLE 2 - FONCTIONNEMENT

Art 2-1. Accueil :

L'animation de l'espace de coworking est assurée par: Valérie MARQUIS et Jessie TERRIEN Afin de faciliter l'organisation et la sécurité des locaux, chaque client devra se déclarer à son arrivée dans l'espace.

Art 2-2. Réservation & Documents à remettre pour un contrat de location :

Pour réserver un poste ou une salle tout client doit remplir certaines conditions :

- Être majeur
- Avoir accepté les CCV lors de la réservation
- Prendre connaissance et acceptation du règlement intérieur,
- Il s'engage à fournir les documents suivants :
- Carte d'identité
- K-bis ou équivalent
- Brevet professionnel mention coiffure ou diplôme équivalent
- Certificat d'assurance

ILAE Formation

4 rue Louis Lépine ZI Bois Joly Sud
85500 LES HERBIERS
Email: contact@ilaeformation.com
Tel: 09.78.80.12.86



Art 2-3. Règles de fonctionnement interne :

- Savoir-vivre et respect de la collectivité : L'espace ILAE FORMATION est un lieu d'échange et de partage entre utilisateurs, chacun est tenu de respecter autrui ainsi que ses convictions et idées. Chacun doit respecter la vie privée des autres utilisateurs et entretenir des bonnes relations avec les autres utilisateurs. Pour le bien-être de chacun, il est demandé de ne pas faire de bruit excessif, ni de causer une quelconque gêne qui pourrait nuire au bon déroulement des activités des occupants de l'espace de coworking. De même, tout utilisateur s'engage, dans son usage des services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public, afin d'entretenir une cohabitation respectueuse avec les autres utilisateurs.
- Utilisation du téléphone et des ordinateurs portables : L'usage du téléphone portable est autorisé dans l'espace de coworking, dans le cadre d'une utilisation modérée, respectueuse des autres utilisateurs. Les appels téléphoniques à l'extérieur de l'espace coiffure : l'espace détente ou l'extérieur sont à privilégier. Les utilisateurs sont priés de mettre leur téléphone portable sur mode vibreur. ILAE FORMATION est un lieu de partage et de convivialité mais avant tout un lieu de travail, le besoin de calme des utilisateurs doit être respecté. Le son des appareils (ordinateurs, téléphones) doit être coupé et un casque pour écouter de la musique ou des vidéos, utilisé.
- Interdiction de fumer dans les lieux publics : En application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, et mis en application le 1er février 2007, il est strictement interdit de fumer dans la totalité du bâtiment communautaire. Il est possible d'utiliser la cour pour fumer. Les mégots doivent être jetés proprement dans les cendriers fournis.
- Boissons alcoolisées : Il est interdit d'introduire, de distribuer, et de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites au sein de ILAE FORMATION.
- Responsabilité du client : Le client s'engage à bénéficier personnellement des services de ILAE FORMATION et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il accepte de ne déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat.

Art 2-4. Matériel :

ILAE FORMATION peut fournir le moyen matériel (sur demande lors de la réservation) à savoir: sèche-cheveux,...Le matériel et autres équipements proposés par ILAE FORMATION doivent être utilisés avec soin, et rendus dans leur état initial. Le client est responsable de son matériel ainsi que du matériel prêté. ILAE FORMATION ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol et de dégâts sur votre matériel. Il est recommandé aux clients de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

Art 2-5. Assurances et responsabilité civile :

En tant que propriétaire de l'espace de coworking, ILAE FORMATION s'engage à souscrire tous les contrats d'assurance prévus par la législation. Le client est quant à lui responsable du

ILAE Formation

4 rue Louis Lépine ZI Bois Joly Sud
85500 LES HERBIERS
Email: contact@ilaeformation.com
Tel: 09.78.80.12.86



matériel qu'il entrepose dans l'espace et de la clientèle qu'il prend en charge. Par conséquent, chaque client devra. Justifier de la souscription d'une assurance personnelle, et professionnelles son statut le nécessite (Responsabilité Civile Professionnelle). Il ne peut donc être engagé de poursuite contre le responsable des lieux en cas:

- D'atteinte à l'intégrité physique des personnes qu'il accueille pour ses prestations
- D'oubli de documents ou de matériel par l'occupant
- D'actes de vols, ou de dégradation par des tiers dans l'enceinte du bâtiment
- De dommages, d'incendies, de dégâts des eaux, d'humidité, ou de toute autre circonstance atteignant les biens propres du client.

ARTICLE 3 - RÈGLES DE SÉCURITÉ

Art 3-1. Branchement d'appareils électriques

Toute modification de l'installation électrique est rigoureusement interdite. Il est également demandé de veiller à la conformité du matériel utilisé avec les prises électriques.

Art 3-2. Sécurité incendie

Le bâtiment dispose des équipements de sécurité incendie conformes à la législation. En cas d'incendie, le plan d'évacuation et les consignes de sécurité incendie affichés dans le hall entrent en vigueur.

Art 3-3. Entretien et maintenance

Il est demandé aux utilisateurs de respecter la propreté des lieux. Si besoin est, du matériel d'entretien est à la disposition des clients à l'accueil. Chaque client est responsable de la propreté de son poste pour la durée de la location. Il est chargé de rendre le poste en parfait état de propreté après sa location. Des corbeilles et des cartons de recyclage papier sont mis à disposition au sein de l'espace de coworking. Tout problème d'entretien, de maintenance, ou de dysfonctionnement des services et équipements situés dans l'espace de coworking doit être reporté à l'animateur présent, ou à l'adresse courriel suivante : contact@ilaeformation.com La même démarche doit être respectée pour tous dommages et dégâts accidentels, relevant du fait d'un ou plusieurs usagers, survenus au sein de l'espace de coworking. Les frais de réparation seront à la charge du ou des utilisateurs responsables.

Art 3-4. Espace détente et coin repas :

ILAE Formation

4 rue Louis Lépine ZI Bois Joly Sud
85500 LES HERBIERS
Email: contact@ilaeformation.com
Tel: 09.78.80.12.86



ILAE FORMATION met à disposition des clients un coin repas équipé d'une cuisine (hors appareil de cuisson), d'un micro-onde, d'un frigidaire et de tables. Pour le bien être des clients, il est demandé de laver les équipements utilisés et laisser l'espace propre et rangé. Une machine à café et une bouilloire électrique sont à disposition des clients. Leur entretien et les consommables sont à la charge des animateurs de ILAE FORMARTION. Les déchets issus de ces usages sont à trier comme les autres, suivant leur destination. Il est possible de travailler dans l'espace détente, mais le client devra accepter les possibles nuisances occasionnées par cet espace, dédié au repas.

ARTICLE 4 - Accès Internet :

ILAE FORMATION fournit un accès WIFI.

Son utilisation est incluse dans la tarification. L'accès au Wifi est illimité durant les heures d'ouverture de l'espace. Il est néanmoins soumis à l'acceptation des règles et en vigueur: Le code civil, et notamment l'article 9 relatif à la protection de la vie privée et au droit à l'image. Le code pénal, et notamment les articles L323-1 et suivants. Le code de la propriété intellectuelle, et notamment les dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique. La loi du 29 Juillet 1881 modifiée sur la presse. La loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La loi du 21 Juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. La loi 0°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant sur les diverses dispositions relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers. Entourez, dans le cadre de l'utilisation du service wifi, il est interdit de récolter toute.; informations de tiers sans leur consentement, de diffamer ou menacer une personne, de tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service ou un fichier, de diffuser des éléments protégés par la propriété intellectuelle sans avoir les autorisations requises, d'adresser tout courrier comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires ou illicites, de transmettre un virus ou tout autre programme nuisible aux tiers, ainsi que de télécharger et mettre en ligne des informations ou contenus illégaux. L'utilisateur doit vérifier qu'il dispose des logiciels, navigateurs et anti-virus lui permettant d'utiliser pleinement ce service. ILAE FORMATION ne peut être tenu pour responsable en cas de préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service Wifi. ILAE FORMATION ne peut garantir la disponibilité de la connexion au réseau internet lors de l'utilisation du service par l'usager.

Fait aux Herbiers le 01/01/2026